

1. Développements

Régularisation de la distance d'un tour à la largeur standard actuelle d'un pneu de 30 mm

Jun	U17	U15/14	U13/12	U11/10/9
52	48	48	48	46
14	14	16	18	18
7,93	7,32	6,40	5,69	5,45
8,02	7,41	6,48	5,76	5,52

2. Indemnité de compensation de la formation

Le règlement sur indemnités de compensation de la formation de l'UCI est en vigueur depuis le 1er juin 2023. Ce règlement couvre les clubs du néoprof à partir de l'âge de 15 ans (WT : EUR 2000, PT : EUR 1000, WWT : EUR 500).

Règlement national : soutien aux clubs de ce coureur pour les années U15. Coût par année U15 (max 3) : WT : 250 EUR, PT : 125 EUR, WWT : 65 EUR)

Les revenus du fonds de solidarité peuvent être utilisés à cette fin. Le coût supplémentaire doit être divisé en 50% pour Belgian Cycling, 50% pour CyV ou FCWB (déterminé par le club U15).

3. Oreillettes CLM U17

Autorisé à partir du 1/1/24

4. Recommandation concernant les freins à disque

Conseillez aux clubs et aux cyclistes d'opter pour les freins à disque les plus courants (160 à l'avant - 140 à l'arrière) lors de l'achat d'un nouveau vélo.